



Cahier des charges 2027

ACTIONS COLLECTIVES DE PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES DE 60 ANS ET PLUS VIVANT À DOMICILE

Commission des Financeurs du Puy-de-Dôme (CDF63)

ART. L. 233 – 1 – 6ème du CASF





Pour toutes questions, contacts de la Commission des Financeurs :

@ veronique.lacroix@puy-de-dome.fr ; valerie.mercoeur@puy-de-dome.fr

📞 04.73.42.23.05 / 04-73-42-21-47



PROCÉDURE POUR CANDIDATER

Quand ?

La **date limite de dépôt** des candidatures est fixée au **30 octobre 2026**
(Date à laquelle, le formulaire de candidature se clôturera automatiquement)

- après cette date, tout dossier « *en construction* » passera au statut « *en instruction* » et **toute modification au-delà de cette date sera impossible** ;
- tout dossier au statut de « ***brouillon*** », **n'est pas transmis automatiquement** ; il convient, une fois le dossier renseigné, de cliquer sur « déposer le dossier ».

Où ?

Le **formulaire de candidature en ligne** est accessible
sur le **site du Conseil départemental du Puy-de-Dôme**, rubrique **Appels à projets**.

Comment ?

- Si j'ai déjà un compte sur demarches-simplifiees.fr, je clique sur « *j'ai déjà un compte* » puis, je me connecte avec mon adresse email
- Si je n'ai pas de compte sur demarches-simplifiees.fr, je clique sur « *créer un compte demarches-simplifiees.fr* » puis, je crée un compte avec mon adresse email



- Je clique sur « Commencer la démarche »
 - Je renseigne le numéro SIRET de ma structure puis, je clique sur « valider »
 - Je vérifie les informations concernant ma structure avant de cliquer sur « Continuer avec ces informations »
 - Je réponds aux différentes questions du formulaire
 - A la fin du formulaire, je télécharge, complète et joint les **annexes au formulaire de candidature** (Moyens humains mobilisés et Budget prévisionnel) et les différentes pièces complémentaires qui me sont demandées (Bilans et comptes d'exploitation de l'année précédente ; copie des derniers statuts déposés ou approuvés datés et signés ; Copie du récépissé de déclaration de l'association à la préfecture, Délégation de signature et extrait K-bis, le cas échéant, logo et RIB : **Veillez à ce que le RIB soit bien celui de la structure dont vous avez saisi le numéro de siret**)
 - Je clique sur « *Enregistrer le brouillon* » **si je souhaite poursuivre le remplissage de mon dossier de candidature ultérieurement.** Un mail me sera alors envoyé pour pouvoir retourner, plus tard, sur mon dossier
- lorsque **mon dossier de candidature est renseigné** (qu'il soit, ou non, en mode « brouillon »), **Je clique sur « Déposer le dossier »** afin de l'envoyer à la Commission des Financeurs du Puy-de-Dôme



CRITÈRES D'IRRECEVABILITÉ

Seront rejetés au motif de l'irrecevabilité :

- ✓ Les dossiers **hors délais** ou les dossiers **incomplets**
- ✓ **Les projets ne répondant pas au cahier des charges** qui suit, notamment en termes d'objectifs, de public ciblé, de format d'actions et/ou d'éligibilité des dépenses.

Ainsi, ne sont pas éligibles :

- Cet AMI concerne principalement les **actions collectives** ; les actions individuelles ne sont acceptées que si, elles constituent un préalable nécessaire à l'action collective. Si l'objectif poursuivi est d'aller vers des publics âgés vulnérables (Fiche action 7), la part **d'actions individuelles** peut être prépondérante ;
- les actions de **formation de professionnels** ;
- les actions destinées à **créer, outiller, structurer et coordonner les SAAD ou SPASAD** ;
- les projets à destination de **proches-aidants** (AMI spécifique), de **résidents EHPAD** (AMI spécifique) ou de **personnes de plus de 60 ans résidant en foyers-logements ou résidences autonomie** (Forfait autonomie de la Commission des Financeurs).
- Les actions à **visée commerciale** ;
- Les projets dont le budget n'est consacré qu'à la réalisation d'un **investissement** ;
- Les projets consistant à financer le **fonctionnement** de la structure déposant le dossier,

Pour rappel, le financement sollicité dans le cadre de cet AMI est une subvention au projet ; en aucun cas il ne s'agit d'une subvention de fonctionnement.



ELIGIBILITÉ DES PORTEURS DE PROJETS (PP)

Toute personne morale peut déposer un projet, quel que soit son statut juridique, ainsi :

- ✓ *les associations et notamment les associations d'éducation et de promotion à la santé*
- ✓ *les Services Autonomie à domicile, ESMS, etc.*
- ✓ *les syndicats mixtes, EPCI, etc.*

Ne sont toutefois pas éligibles :

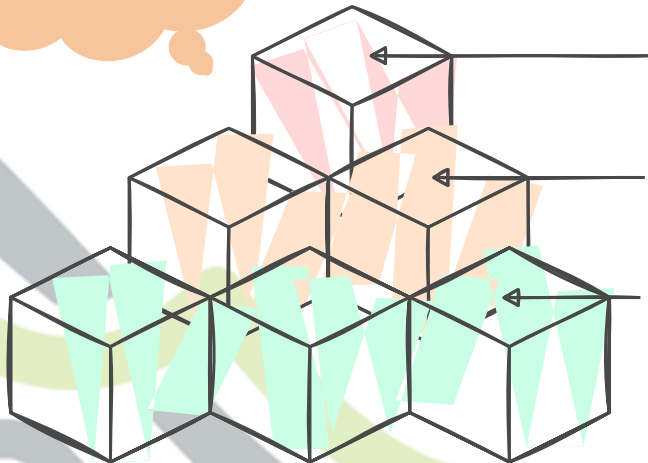
- ✓ les **Services de soins infirmiers à domicile (SIAD)** ou les **Services d'Aide à Domicile (SAAD)** qui ne sont pas encore transformés en Services autonomie à domicile (SAD) ne sont donc pas éligibles à cet AMI ;
- ✓ les **Services Autonomie à Domicile proposant un projet de lutte contre l'isolement** (Fiche action 7) ne sont pas éligibles à cet AMI (financement dotation qualité);
- ✓ Les **organismes n'ayant pas le label Maison Sport Santé (MSS)** proposant des actions d'accompagnement des seniors en fragilité vers l'Activité Physique Adaptée (Fiche action 10) ne sont pas éligibles à cet AMI
- ✓ Les **résidences autonomie** (Financement Forfait Autonomie)
- ✓ Les résidences seniors **percevant de l'aide à la vie partagée (AVP)** ;
- ✓ Les **résidences seniors à l'exception de celles installées en milieu rural** c'est-à-dire sur un territoire de vie dont le taux de présence agricole est supérieur à 6,9% (Cf. : geomsa.msa.fr)

Le porteur de projet **devra être en capacité de soutenir économiquement et financièrement le projet proposé** (analyse financière des comptes de résultat, des bilans des trois dernières années, pour les structures créées plus récemment le budget prévisionnel)

Les porteurs de projets dont le siège social se situe hors département devront **fournir, obligatoirement, une lettre d'engagement des partenaires locaux** participant à la réalisation de l'action.

PUBLIC CIBLÉ

Quelques
rappels



Prévention ciblée

Attention particulière aux projets ciblant les PA isolées ou n'ayant jamais participé à des actions de prévention et/ou ciblant de jeunes seniors

Prévention secondaire

Cibler les personnes âgées fragilisées par des maladies, vie relationnelle appauvrie, situation économique, etc.

Prévention primaire

Cibler les personnes âgées en bonne santé, autonomes et actives

Priorité de la CDF63 aux actions favorisant l'adoption de comportements favorables à la santé et luttant contre les inégalités sociales et territoriales de santé en direction des personnes âgées à faible niveau de revenu, à faible niveau d'éducation ou dont la catégorie socioprofessionnelle est peu élevée

40% du montant de la dépense doit être consacré à des PA non éligibles à l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie)

- ✓ **les personnes âgées (PA) en situation de fragilité** : il s'agit des PA de 60 ans et plus autonomes (GIR 4-5 - 6) mais fragilisés du fait d'un événement de la vie (veuvage, retour à domicile après hospitalisation, déménagement, etc.) ou rencontrant des difficultés à se maintenir à domicile ou à accéder à l'information en prévention ou à leurs droits (difficulté de maîtrise de la langue française, méconnaissance du fonctionnement du système administratif, etc.).
- ✓ **les personnes âgées (PA) isolées** : en raison de décès dans l'entourage familial et/ou amical, d'un éloignement géographique (déménagement des enfants, de la PA...), du faible niveau de ressources, de la perte d'autonomie, d'une maladie ou handicap, etc. La solitude et l'isolement sont des facteurs aggravants de la perte progressive d'autonomie des personnes âgées.



Les actions collectives de prévention proposées dans le cadre de cet AMI doivent impérativement cibler :
*les **personnes âgées de 60 ans et plus, vivant à domicile***
et/ou
*les **binômes « aidants / aidés de personnes âgées de 60 ans et plus, en perte d'autonomie »***

Afin de contribuer à la lutte contre les inégalités sociales de santé, la Commission des Financeurs orientera ses financements **en priorité** vers les **actions visant spécifiquement** :

- Les **personnes âgées socialement isolées** en raison de déterminants tels que le passage à la retraite, la précarité, l'allophonie, la mobilité, le handicap, l'aidance, le veuvage,
- Les personnes âgées à **faible niveau de revenu, à faible niveau d'éducation** ou dont la **catégorie socioprofessionnelle est peu élevée**

Le ciblage d'un public âgé partageant des valeurs, des intérêts communs, des problématiques ou des similitudes sociales est à rechercher afin de développer une démarche d'aller vers plus efficace.

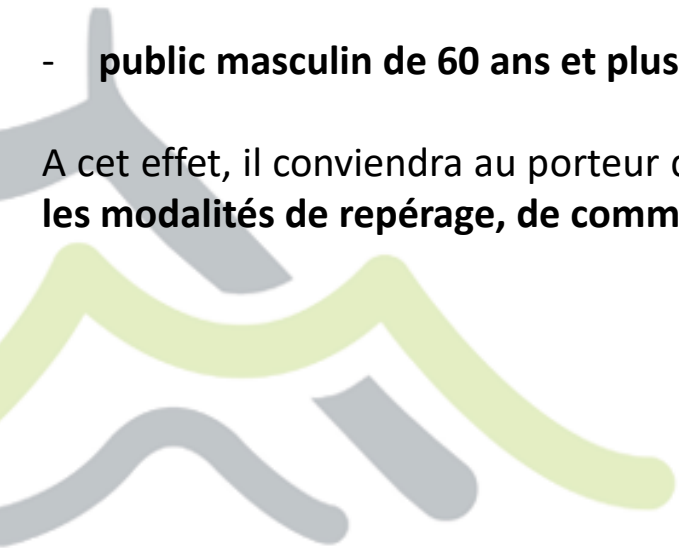
Les projets construits **avec et pour les bénéficiaires** seront également favorisés.



Une attention particulière sera également portée aux projets destinés aux :

- **seniors n'ayant jamais participé à des actions de prévention ;**
- **jeunes seniors (60 à 70 ans).** Il est préconisé que les ateliers collectifs ciblent les bénéficiaires par tranche d'âge. En effet, les besoins et attentes des seniors divergent selon l'âge ;
- **public masculin de 60 ans et plus, vivant à domicile**

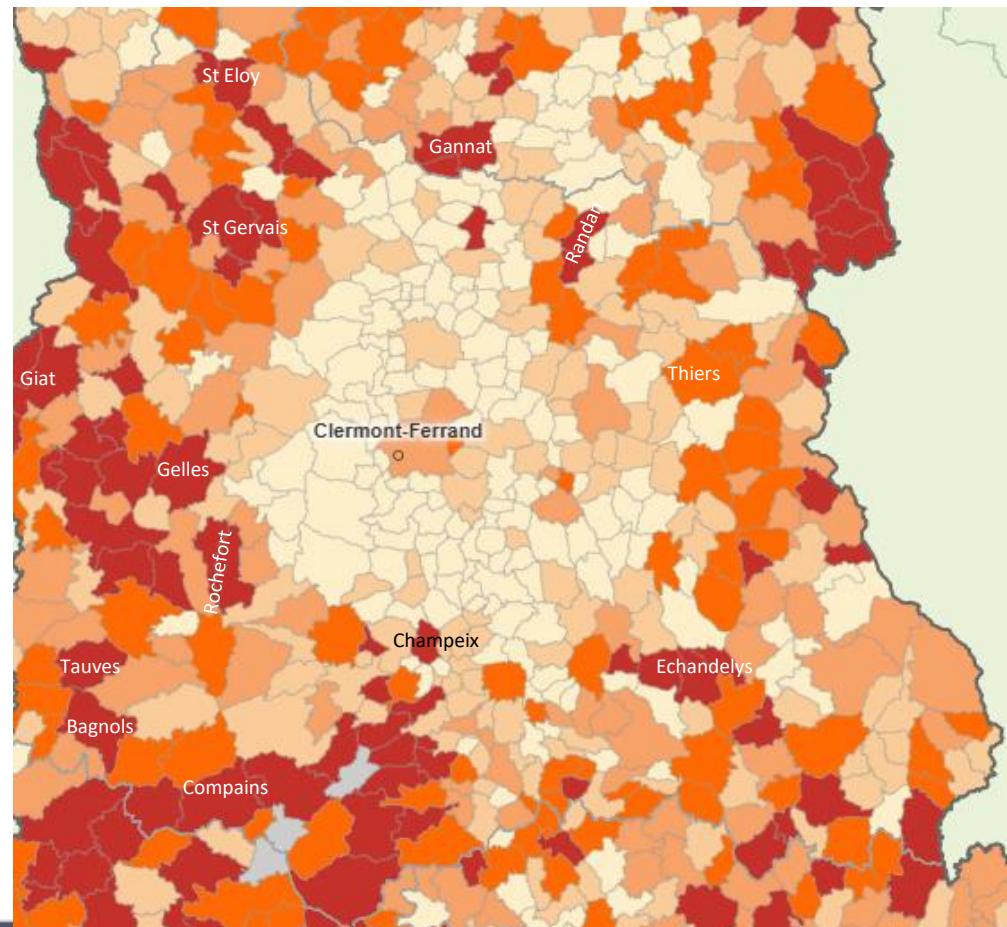
A cet effet, il conviendra au porteur de projet de décrire précisément, dans le formulaire de candidature, **les modalités de repérage, de communication et de mobilisation de ce public.**



TERRITOIRES CIBLÉS

Priorisation des projets ciblant :

- les territoires **identifiés comme « fragiles »** par l'observatoire des situations de fragilité de la CARSAT Auvergne (<https://www.observatoires-fragilites-national.fr/>), dont **le score de fragilité est supérieur à 3,51** ; ce score croise 3 facteurs de risque de fragilité afin de mesurer le score de fragilité sociale des territoires : l'âge du retraité, le fait qu'il bénéficie ou non d'une pension de réversion et sa situation fiscale vis à vis de la CSG.



TERRITOIRES CIBLÉS

- **les zones blanches du département** c'est-à-dire les secteurs où peu, voire, aucune offre de prévention à destination des seniors n'est recensée.

Il est vivement conseillé aux porteurs de projets de se **rapprocher des CLIC**, afin :

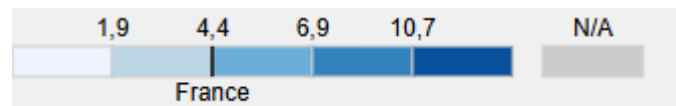
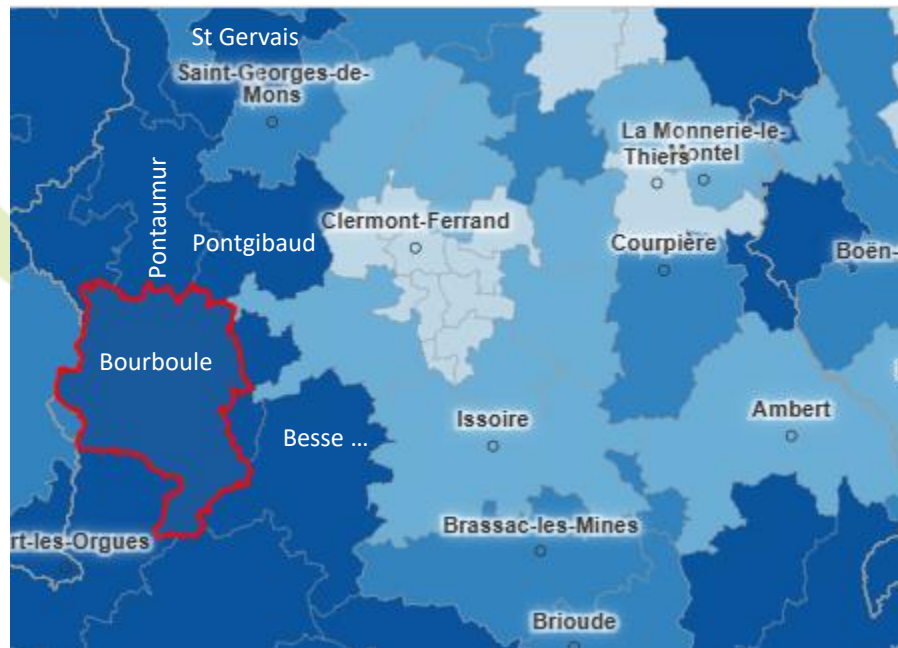
- D'identifier les zones blanches
 - De repérer les ressources disponibles sur le territoire
 - D'échanger sur la pertinence du déploiement des actions sur leur territoire.
- Une attention particulière sera portée aux projets se déroulant sur les territoires suivants :
 - **Quartiers prioritaires des politiques de la Ville (QPV)** du département du Puy-de-Dôme notamment en matière d'actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées : *Thiers, Cournon d'Auvergne, Clermont-Fd (Quartiers St-Jacques, Nord, La Gauthière, Fontaine du Bac, Centre)*



TERRITOIRES CIBLÉS

- Les **Territoires ruraux** et notamment ceux présentant un taux de présence du régime agricole supérieur à 6,9% (territoires de vie de Brassac les Mines, Courpière, St Georges de Mons) et plus particulièrement les territoires très ruraux présentant un taux supérieur à 10,7% (geomsa.msa.fr) c'est-à-dire les *Territoires de vie de : St-Gervais d'Auvergne, de Pontaumur, de Pontgibaud, de la Bourboule et de Besse St Anastasie*

Taux de présence du régime agricole



OBJECTIFS ATTENDUS

Le cahier des charges s'appuie sur le **Programme départemental de Prévention** établi par la CFPPA63 lequel s'articule autour de 4 axes déclinés en fiches actions. Les objectifs attendus par la Commission des Financeurs sont énumérés au sein de chacune des Fiches actions qui suivent.

De manière générale, les **ACTIONS COLLECTIVES** attendues devront avoir pour objectifs : **d'INFORMER, SENSIBILISER et/ou MODIFIER LES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS des bénéficiaires de 60 ans et plus, afin d'éviter, de limiter ou de retarder leur perte d'autonomie.**

La **lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé** devra être un objectif recherché dans tous les projets. A cet effet, il conviendra de démontrer dans le dossier de candidature, les démarches envisagées en matière de **repérage**, de **communication** et de **mobilisation** des publics cibles (cf. p7-8), par exemple, construction de **partenariats** avec les organismes intervenant auprès de ces publics (CCAS, associations caritatives, etc.).

La **réduction de l'empreinte environnementale** devra également être un **objectif recherché**. Ainsi, le porteur de projet devra, privilégier, quand c'est possible, les intervenants vivant à proximité des lieux d'intervention ; de la même manière, le co-voiturage des bénéficiaires des actions devra être encouragé, les impressions de documents limitées, etc.



ACTIVITÉS ET/OU OBJECTIFS INÉLIGIBLES :

Les actions proposées doivent obligatoirement être des actions de prévention de la perte d'autonomie. Ainsi, **le lien social n'est pas un objectif recevable** pour les actions sollicitant un financement de la Commission des Financeurs. Il s'agit désormais d'un objectif transversal à tous les axes décrits ci-dessus. Il est donc demandé au porteur de projet qui pose candidature de définir, en complément de la description de l'action proposée, **les modalités mises en œuvre afin de à faciliter le lien social entre les bénéficiaires de l'action**.

Par ailleurs, certaines **dépenses n'étant pas éligibles** aux financements de la Commission des Financeurs, les **spectacles, sorties culturelles, thés dansants, etc.** ne pourront pas être prises en charge au motif de faire du lien social.

Les activités suivantes ne pourront être proposées : *Amaroli, Ayurvédique, biomagnétisme, La constellation systémique et familiale, Décodage biologique, Énergiologie, Ennéagramme, EMDR, Gemmothérapie, Gestalt-thérapie, HAMER (méthode) ou Médecine Nouvelle Germanique, Iridologie, Kinésiologie, Libération des cuirasses (MLC) , Médecine énergétique, Naturopathie, Ozonothérapie, Psychobiologie, Psycho généalogie, Programmation neurolinguistique (PNL), Quantique, Reiki, Résonance, Respirianisme, Simonton, Sophrologie (sauf les praticiens justifiant d'une certification à la méthode caycédienne : attestation à transmettre), Tipi, Urinothérapie, Vittoz, Yunâni.*

Ces pratiques non réglementées et non validées scientifiquement sont pointées par la Milivudes, notamment en raison de l'absence de formation réglementée et/ou validée des praticiens qui les mettent en œuvre.

Les porteurs de projets sont donc invités à privilégier des intervenants détenant un diplôme d'état notamment, les kiné, psychomotriciens, ergothérapeutes, psychologues, etc.



Objectif 1 : Adapter l'environnement de la PA à la perte progressive d'autonomie

Fiche action 1 : Soutenir les modes d'habitat alternatifs

Objectif(s) à rechercher

Conf/table-ronde visant à définir
l'habitat le plus adapté à l'aidé ;
Conf/table-ronde visant à
dédramatiser l'entrée en EHPAD de
l'aidé, etc.

Atelier d'édition d'un guide **co-
construit** avec les seniors ; Conf. sur
les différents modes d'habitat et les
différentes façons d'habiter, les aides
existantes (ORIZEA, etc.)

**Susciter la réflexion des PA sur leur logement / Favoriser la
connaissance de l'offre existante**

Modalités d'intervention attendues

Conf, tables rondes,
atelier pratique

Public visé

PA à dom
Proches-aidants de PA

AXE 1 : CREER UN ENVIRONNEMENT FACILITATEUR

Objectif 1 : Adapter l'environnement de la PA à la perte progressive d'autonomie

Fiche action 2 : Promouvoir L'aménagement de l'habitat

Objectif(s) à rechercher

visite d'un lieu ressource, dispositif de
présentation itinérant type showroom, ...

**Informersur les solutions d'aménag. adaptées à l'avancée en
âge ; Alerter sur les installations risquées ou dangereuses**

**Informersur les dispositifs d'aide, de financ. et l'identification
des acteurs susceptibles d'accompagner les PA dans leurs
démarches d'aménag.**

Modalités d'intervention attendues

Conf, tables rondes

Conf, tables rondes

Public visé

PA à dom
Proches-aidants de PA .
Prévention ciblée : PA ayant déjà
chuté et/ou son aidant proche

PA à dom
Proches-aidants de PA

Objectif 1 : Adapter l'environnement de la PA à la perte progressive d'autonomie

Fiche action 3 : Agir sur les problématiques de l'accessibilité

Objectif(s) à rechercher

Conf./table-ronde sur les droits ; Atelier de médiation numérique sur les démarches en ligne...

Favoriser l'accès aux droits /lutter contre le non-recours aux droits / Faciliter l'accès aux services, aux soins, etc

Conf./table-ronde sur les solutions facilitant la mobilité : soins ou serv à dom, co-voit... ; Atelier de médiation numérique sur les démarches en ligne.../ Web-Commissions ou ateliers en ligne

Visite espace autonomie, présentations itinérantes, infos sur sites existants, guides...

Sensibiliser les seniors aux équipements et aides techniques existantes

Modalités d'intervention attendues

Conf/ tables rondes, atelier de pratique (6 PA mini et contenu ciblé sur les démarches adm en ligne)

Conf/ tables rondes, visites de lieux ressources

Public visé

PA à dom
binômes aidant/aidé

Prévention ciblée : PA en situation de précarité éco, de veuvage (situation récente), PA d'origine étrangère

PA à dom

AXE 1 : CREER UN ENVIRONNEMENT FACILITATEUR

Objectif 2 : Accompagner le changement

Fiche action 4 : Favoriser l'émergence de nouveaux projets de vie et l'implication sociale des aînés

Objectif(s) à rechercher

Recyclage de compétences des aînés : Atelier composé de binômes seniors/enfants ou seniors/migrants, etc. visant l'échange de compétences ou transmission de savoirs (Soutien scolaire, apprentissage de la langue ...)

Co-élaboration de politiques, plans ou programmes avec les seniors et destinés aux seniors : Cf. recherches –actions de l'association **Old'Up**

Modalités d'intervention attendues

Atelier de pratique
(6 PA mini) dans un
objectif
d'autonomisation
des seniors

Public visé

PA à dom
Prévention ciblée :
PA avec aptitudes professionnelles ou
autres à valoriser auprès d'autres
publics (jeunes, personnes d'origine
étrangère)

Entretenir le sentiment d'utilité sociale des seniors

AXE 1 : CREER UN ENVIRONNEMENT FACILITATEUR

Objectif 3 : Lutter contre l'isolement géographique

Fiche action 5 : Favoriser la mobilité des seniors

Objectif(s) à rechercher

Conf sur les conséq.
du vieillissement sur
la conduite

Atelier remise à niveau
(conduite, code, techno
facilitantes (radars de
recul...))

Atelier d'apprentissage de
stratégies
compensatrices, travail
sur motricité fine,
réflexes...

**Sécuriser les déplacements : prévention et sécurité routière
des conducteurs et des piétons**

**Sensibiliser aux solutions alternatives existantes sur leur
territoire (PFM63, sortie + (AGIRC-ARRCO) APA (CD), bus,
covoiturage...)**

Modalités d'intervention attendues

Conf/tables rondes, atelier
pratique (6 PA mini et
organiser transport des PA à
faible mobilité)

Conf/tables rondes,
ateliers pratique (6
PA mini)

Public visé

PA à dom

Prévention ciblée :

PA en situation d'isolement géo
et/ou social (précarité, veuvage,
célibat, déménagement récent, etc.)

PA à dom

Prévention ciblée :

PA en en situation d'isolement géo
et/ou social (précarité, veuvage,
célibat, déménagement récent, etc.)

AXE 1 : CREER UN ENVIRONNEMENT FACILITATEUR

Objectif 3 : Lutter contre l'isolement géographique

Fiche action 6 : Soutenir l'inclusion numérique des seniors

Objectif(s) à rechercher

Atelier visant à déterminer les besoins des seniors (tablette, ordi, éligibilité du domicile à internet, etc.) et les réponses adaptées (clés 4G, abonnements, etc.)

Accompagner les seniors en matière d'équipement

Atelier de médiation numérique visant l'apprentissage des nouvelles technologies et des réseaux sociaux sur tablette, smartphone ou sur PC (portable ou non), etc.

Accompagner l'appropriation des usages numériques

Modalités d'intervention attendues

Ateliers de pratique (6 PA mini)

Ateliers de pratique
/ niveau (6 PA mini, 8 séances mini de 2h mini) : le contenu devra intégrer un accompagnement à la prise en main d'ICOPE MONITOR

Public visé

Prévention ciblée :
PA rencontrant des difficultés d'accès (économiques, culturelles, etc.)

PA à dom
Prévention ciblée :
PA rencontrant des difficultés d'accès (économiques, culturelles, etc.)

Objectif 2 : Accompagnement, prise en charge et suivi des personnes en fragilité

Fiche action 7: Lutter contre l'isolement social des personnes âgées vulnérables

Objectif(s) à rechercher

Exemples d'actions : voisins solidaires, le volontariat rural avec InSite,...

Aller vers les personnes âgées vulnérables pour ramener vers des actions de prévention et promotion santé

Modalités d'intervention attendues

Repérage du public grâce au développement de **partenariats** avec les associations caritatives, CCAS, Centres sociaux, médiateurs en santé (<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-mediation-en-sante-en-auvergne-rhone-alpes>), Equipes mobiles santé précarité (EMSP) de l'association Solidarité Santé 63, acteurs de l'insertion, bailleurs sociaux, etc. > **note d'intention à transmettre** à l'appui de la candidature + **accompagnement individuel ou collectif** dans un objectif de ramener vers.

Au terme d'une 1^{ère} année, possibilité d'une **contractualisation pluriannuelle** avec la CDF63 **sous réserve de production d'une évaluation qualitative**

Intervenants :

- Animateurs qualifiés
- bénévoles, pairs, services civiques **formés** > formation minimum requise : <https://www.petitsfreresdespauvres.fr/qui-sommes-nous/centre-de-formation/>

Public visé

Prévention ciblée obligatoire :

PA isolées et prioritairement les PA à **faible niveau de revenu**, à faible niveau d'éducation ou dont la **catégorie socioprofessionnelle est peu élevée**.

PA **en situation de rupture** (deuil, passage à la retraite, déménagement, etc.)

Formation gratuite en ligne de 2h30 des Petits frères des Pauvres « Se former pour agir »

Objectif 2 : Accompagnement, prise en charge et suivi des personnes en fragilité

Fiche action 8 : Préserver la santé mentale des personnes âgées

Objectif(s) à rechercher

Table-ronde, conférence abordant la santé mentale et les dispositifs existants : UNAFAM, Ascodocpsy...

Comprendre et favoriser la bonne santé mentale

Table-ronde, conférence évoquant les symptômes de la dépression, ce qui différencie cette maladie de la mélancolie, les mécanismes de déprise (sociologie du vieillissement), etc.

Sensibiliser les personnes âgées et leur entourage à la dépression et aux facteurs de risque suicidaire

Atelier de méditation et de pleine conscience (mindfulness) visant à prévenir les troubles anxio-dépressifs (et les maladies neuro-dégénératives) ; apéros mortels, cafés de la mort, etc.

Prévenir la fragilité psychologique / émotionnelle des seniors / Prévenir les troubles anxio-dépressifs

Modalités d'intervention attendues

Conf/ tables rondes (2h mini, présentiel ou à distance)

Conf/ tables rondes (2h mini, présentiel ou à distance)

Atelier collectif de **méditation** de 2 h hebdo sur 8 semaines + ex à faire à dom. / tables-rondes sur les **deuils** (deuil classique, deuil blanc) animées par pro formé sur cette thématique ou psychologue

Public visé

PA à dom

PA à dom

Prévention ciblée : PA dont une fragilité psychologique **a pu être identifiée** / pro ou PA se trouvant dans une situation préoccupante (veuvage...)

Objectif 2 : Accompagnement, prise en charge et suivi des personnes en fragilité

Fiche action 9 : Favoriser l'estime de soi des seniors

Objectif(s) à rechercher

Atelier de socio-esthétique (6 participants minimum) ; conférence ou table-ronde sur les atouts de l'avancée en âge

Entretenir une image positive du vieillissement et accepter les changements liés à l'âge

Ateliers participatifs avec intégration de support CPS adaptés (jeux de cartes visuelles, jeu de l'oie des émotions,, etc.) ; Ressources :

Promotion Santé AURA : https://www.promotion-sante-ara.org/publications/?thematic_tax%5B%5D=competences-psychosociales#archive-content

Comitys : <https://www.comitys.com/la-musique-de-nos-vies/> ; <https://www.comitys.com/boutique/fiches-pedagogiques/fiche-pedagogique-6-le-blason/>

Renforcer la capacité à agir, les compétences psychosociales, des personnes âgées vulnérables

Modalités d'intervention attendues

Conf/ tables rondes (2h mini, présentiel ou à distance)

Ateliers en **5 séances minimum de 2h**, travaillant obligatoirement les **3 catégories de compétences**, animés par un (ou des) **intervenat (s) formé(s)** aux compétences psychosociales et/ou psychologue s et/ou psychomotriciens

Public visé

PA à dom

Prévention ciblée obligatoire :

PA à **faible niveau de revenu**, à faible niveau d'éducation ou dont la **catégorie socioprofessionnelle est peu élevée**.

PA en **situation de rupture** (deuil, passage à la retraite, déménagement, etc.)

Objectif 2 : Accompagnement, prise en charge et suivi des personnes en fragilité

Fiche action 10 : Accompagner les seniors en fragilité vers l'Activité Physique Adaptée (APA)

Objectif(s) à rechercher

Ateliers collectifs proposant des **exercices d'endurance aérobie et de renforcement musculaire, pour permettre d'obtenir les 150 min d'AP** recommandées. Selon la pathologie ou l'état de santé ciblé, d'autres types d'exercices peuvent être associés : exercices d'équilibre, de coordination, d'assouplissement ou respiratoires

**Favoriser l'accès à l'Activité physique adaptée
en Maison sport santé**

Modalités d'intervention attendues

Atelier collectif en **24 séances minimum / an** avec bilans individuels en début et fin de parcours ; régularité de 2 à 3 séances / semaine de 45 à 60 mn animées par un intervenant diplômé APA. Nécessaire orientation du public par professionnels de santé

En 2027, les projets ne pourront être proposés que par les Maisons Sport Santé

Public visé

Prévention ciblée :

PA à dom dans **l'incapacité de pratiquer en milieu ordinaire** (maladie chronique, affection longue durée, limitation fonctionnelle, etc.)

AXE 3 : GARANTIR LA SANTE DES SENIORS ET DE LEURS AIDANTS

Objectif 1 : Agir sur les déterminants de la santé

Fiche action 11.1 : Agir sur le sommeil

Objectif(s) à rechercher

Comprendre le fonctionnement du sommeil pour mieux appréhender les effets liés à l'âge ;
Quelle hygiène de vie pour mieux dormir en vieillissant ;
Conseils et astuces pour faire face aux difficultés de sommeil ;
Découvrir les différences entre les difficultés passagères normales et les pathologies liées au sommeil ;

Sensibiliser à l'importance d'une bonne gestion du sommeil

Identification et mise en place des pratiques les plus adaptées à la vie de chaque participant qui facilitent l'endormissement ; apprentissage de techniques de relaxation facilitant l'endormissement

Améliorer la qualité du sommeil des seniors

Modalités d'intervention attendues

Conf/tables-rondes (activités de sensibilisation, d'information) en présentiel ou à distance (2h mini)

Atelier collectif de **6 à 8 séances de 2h en groupe de 6 PA minimum**, animé par un **professionnel** (médecin, neurologue, sophrologue (sous conditions), etc.)
L'action devra intégrer 3 phases dans lesquelles des apports théoriques et des temps d'échanges seront systématiquement proposés :
Phase 1 : Comprendre les mécanismes du sommeil ;
Phase 2 : Identifier les perturbations du sommeil ;
Phase 3 : Apprendre à mieux dormir.

Public visé

PA à dom

PA à dom
Prévention ciblée :
PA rencontrant des problèmes de sommeil

AXE 3 : GARANTIR LA SANTE DES SENIORS ET DE LEURS AIDANTS

Objectif 1 : Agir sur les déterminants de la santé

Fiche action 11.2 : Agir sur la nutrition

Objectif(s) à rechercher

Promouvoir l'accès à une alimentation appétissante et satisfaisante pour la santé ;
Comprendre le rôle de l'alimentation dans la prévention santé ;
Les enjeux de la dénutrition après 60 ans ;
Sensibiliser sur l'évolution des comportements alimentaires ; etc.

Sensibiliser aux bienfaits d'une alimentation adaptée à l'âge

La dénutrition : une maladie ; Informer sur les risques pour la santé de la dénutrition (chutes, maladie, dépendance, etc.) ; Informer sur l'équilibre alimentaire et l'alimentation fractionnée ; Prévenir la dénutrition par une alimentation équilibrée et la pratique d'une activité physique adaptée régulière ; repérer les premiers signes de dénutrition L'importance d'une bonne hygiène dentaire ; Connaissance des différentes textures et quand les utiliser ; la dénutrition chez les personnes atteintes de la maladie de Parkinson (déglutition et prévention des fausses routes ...). ; propreté et dignité ; manger main...

Lutter contre la dénutrition

Atelier pratique d'éducation nutritionnelle ; Co-construire, avec les seniors, un guide de nutrition ou un livre de recettes adaptées ; etc.

Concevoir des repas adaptés à l'âge et/ou aux pathologies des seniors

Modalités d'intervention attendues

Conf/tables-rondes (activités de sensibilisation, d'information) en présentiel ou à distance (2h mini)

Conf/tables-rondes (activités de sensibilisation, d'information) en présentiel ou à distance (2h mini)

Atelier pratique de **6 à 10 séances de 2h en groupe de 6 PA minimum**, animé par un professionnel (licence santé publique ; formateur référencé PNNS option PA ; BTS diététique ; DUT Biologie appliquée option diététique ou licence professionnelle Alimentation santé).

Public visé

PA à dom

PA à dom

Prévention ciblée :

PA rencontrant des problèmes alimentaires et/ou en situation de précarité et/ou allophone; binômes aidants-aidés souffrant de MND ou de problèmes alimentaires ; binômes aidants-pro et aidés

PA à dom

Prévention ciblée :

PA rencontrant des problèmes alimentaires ; PA en situation de précarité ; PA allophone

AXE 3 : GARANTIR LA SANTE DES SENIORS ET DE LEURS AIDANTS

Objectif 1 : Agir sur les déterminants de la santé

Fiche action 11.3 : Agir sur la santé cognitive

Objectif(s) à rechercher

Comprendre le fonctionnement normal de la mémoire et tous les facteurs qui l'influencent ; Dédramatiser les pertes courantes de mémoire liées à l'âge ; Informer sur les troubles de la cognition associés à l'âge et/ou aux pathologies neuro-dégénératives ; Détecter les premiers signaux d'alerte ; les aides/ressources existantes (consultations mémoire, ESA, etc.

Sensibiliser à la santé cognitive et informer sur les aides existantes quand les troubles s'installent

Apprendre les stratégies de mémorisation ; Ateliers d'ex. de mémoire, de raisonnement, de résolution de problèmes et de traitement de l'information ; Atelier de stimulation cognitive (ateliers d'écriture, de témoignages et partage de souvenirs...); etc.

Ralentir le déclin cognitif et maintenir une bonne santé cérébrale

Modalités d'intervention attendues

Conf/tables-rondes (activités de sensibilisation, d'information) en présentiel ou à distance (2h mini)

Atelier « mémoire » collectif en **10 séances de 1h, à raison de 2 séances hebdomadaires** + 4 séances de renforcement à 11 mois et 35 mois ; Atelier collectif de **stimulation cognitive : 1 à 2 séances hebdo** pendant au moins 12 semaines. Cet atelier devra être conçu prioritairement par un pro de santé avec expérience dans la prise en charge des troubles cognitifs (neuropsychologue, orthophoniste...) **Ateliers d'activité physique (AP) obligatoirement couplés à de la stimulation cognitive** : en matière d'AP, 3 à 5h hebdomadaires requises, activités aérobiques et renforcement musculaires dispensés par professeur APA, kiné, ergo, psychomotricien

Public visé

PA à dom

PA à dom

Prévention ciblée :

PA présentant de **légers** troubles de la mémoire ;

Binômes proches-aidants et aidés souffrant d'alzheimer ou maladie apparentée

AXE 3 : GARANTIR LA SANTE DES SENIORS ET DE LEURS AIDANTS

Objectif 1 : Agir sur les déterminants de la santé

Fiche action 11.4 : Lutter contre la sédentarité

Objectif(s) à rechercher

Comprendre la sédentarité pour mieux la prévenir ; Stratégies à développer pour être plus actif dans son quotidien (modification des habitudes avec intégration d'activités) ; Informer sur les bienfaits de la pratique d'une activité physique régulière, sur les risques liés à une vie sédentaire

Informer sur la sédentarité

Apprentissage de Stratégies à développer pour être plus actif dans son quotidien ; Ateliers collectifs de découverte d'activités sportives : danse, activité aquatique.... Et orientation à l'issue des ateliers vers une offre locale et accessible ; Développement d'activités collectives sportives ciblées sur des territoires qui en sont dépourvus ou destinées à un public âgé aux besoins spécifiques : foot « en marchant », rugby « en marchant », basket « santé », hand à 4, judo ou Taïso seniors etc.
etc.

Accompagner les seniors dans la reprise d'activités

Modalités d'intervention attendues

Conf/tables-rondes (activités de sensibilisation, d'information) en présentiel ou à distance (2h mini)

+

Atelier collectif de **sport en présentiel** : **Séances de 60 à 90 mn par semaine** (minimum 6 mois), animées par un professionnel > uniquement pour public autonome et sur territoire dépourvu d'activités sportives

Atelier en **12 séances de découverte d'activités sportives** existant sur le territoire d'habitation des bénéficiaires > **orientation vers le milieu ordinaire obligatoire**

Activités sportives via des supports numériques (jeux vidéo, montre connectée...) : **Exercices de 15 à 60 mn, au moins 2 fois / semaine** sur 6 mois minimum.

Les projets portés par **une fédération sportive et/ou un de ses clubs de sport** seront priorités

Public visé

PA à dom

PA autonomes, vivant à à dom, sédentaires et/ou éloignées de la pratique sportive

Prévention ciblée :

Seniors de sexe masculin, de 60 ans et +, autonomes et vivant à domicile, éloignés de la pratique sportive

AXE 3 : GARANTIR LA SANTE DES SENIORS ET DE LEURS AIDANTS

Objectif 1 : Agir sur les déterminants de la santé

Fiche action 11.5 : Prévenir les chutes

Objectif(s) à rechercher

Identifier les facteurs de risques (sarcopénie, médicaments, alcool, aménagement habitat, troubles de la marche, hypotension orthostatique, etc.) ; l'impact physique et psychologique de la chute ; les aides existantes (aides techniques, domotiques et/ou technologiques : tapis de marche avec capteurs, plateformes de posturographie, canne à stabilité renforcée, gobelet « intelligent », pilulier électronique à empreinte digitale, technologies d'exosquelette, sols à absorption de chocs, etc.

Informersur la chute et les facteurs de risque

Diminuer la fréquence, le risque et la gravité des chutes (Interventions multimodales) : Améliorer ou en maintenir la fonction d'équilibration, à renforcer les capacités physiques, réduire l'appréhension de la chute, à diminuer l'impact physique et psychologique de la chute, identifier les facteurs de risques (sarcopénie, médicaments, alcool, aménagement habitat, etc.); ateliers **équilibre** ; **tai chi ou Qi Gong ou Yoga** : 2 séances de 60 à 90 mn hebdo sur un an, animées par un instructeur formé et certifié qui enseigne l'apprentissage et le perfectionnement de 6 enchaînements et figures posturales ; apprentissage des bons gestes en cas de chute, etc.

Renforcer les capacités physiques des seniors pour réduire le risque de chute

Modalités d'intervention attendues

Conf/tables-rondes (activités de sensibilisation, d'information) en présentiel ou à distance (2h mini)

+

Interventions **multimodales** : atelier collectif **d'exercices physiques couplé à un atelier d'éducation/conseil en santé** (en groupe de 6 PA minimum lesquelles devront assister aux 2 ateliers)

Public visé

PA à dom

PA à dom sédentaires et/ou éloignées de la pratique sportive

Prévention ciblée :

PA de 65 ans au moins, ayant déjà chuté et/ou présentant des troubles de l'équilibre et de la marche

AXE 3 : GARANTIR LA SANTE DES SENIORS ET DE LEURS AIDANTS

Objectif 1 : Agir sur les déterminants de la santé

Fiche action 11.6 : Préserver la santé sensorielle des seniors

Objectif(s) à rechercher

Favoriser le dépistage de problèmes auditifs et promouvoir la réalisation de bilans auditifs réguliers ; Éduquer/informer aux bonnes pratiques de santé auditive ; Informer sur les impacts de la déficience auditive sur les maladies dégénératives liées au vieillissement

Informez sur l'importance d'une bonne santé auditive

Encourager la détection de problèmes ou pathologies optiques : DMLA, glaucome, etc. Informer sur les bons réflexes à adopter afin d'améliorer la santé visuelle : alimentation, protection UV et lumière bleue, hydratation, etc.

Informez sur l'importance d'une bonne santé visuelle

Améliorer l'accès à l'hygiène et à la santé bucco-dentaire des personnes âgées ; Favoriser le dépistage de problèmes bucco-dentaires ; Favoriser l'acquisition ou le maintien de comportements favorables à la santé bucco-dentaire : Pourquoi se brosser les dents ? Comment ? À quelle fréquence ? Avec quoi ?, conseils d'hygiène bucco-dento-prothétique, conseils d'hygiène alimentaire portant notamment sur la limitation du grignotage entre les repas, la consommation d'eau pure à table, de fruits, de légumes et de produits laitiers, Hygiène bucco-dentaire pour personnes en perte de motricité : ateliers sur le brossage adapté à la motricité...

Sensibiliser à l'importance de la santé bucco-dentaire

Modalités d'intervention attendues

Conf/tables-rondes (activités de sensibilisation, d'information) en présentiel ou à distance (2h mini) et/ou Atelier pratique en groupe de 6 personnes âgées minimum, animé par un professionnel (ORL, etc.)

Conf/tables-rondes (activités de sensibilisation, d'information) en présentiel ou à distance (2h mini) et/ou Atelier pratique en groupe de 6 personnes âgées minimum, animé par un professionnel (opticien, etc.)

Conf/tables-rondes (activités de sensibilisation, d'information) en présentiel ou à distance (2h mini) et/ou Atelier pratique en groupe de 6 personnes âgées minimum, animé par un professionnel (dentiste, etc.)

Public visé

PA à dom
Prévention ciblée :
PA à dom en difficulté d'accès aux soins (minimas sociaux, d'origine étrangère et maîtrisant peu la langue française...)

PA à dom
Prévention ciblée :
PA à dom en difficulté d'accès aux soins (minimas sociaux, d'origine étrangère et maîtrisant peu la langue française...)

PA à dom
Prévention ciblée :
PA à dom en difficulté d'accès aux soins (minimas sociaux, d'origine étrangère et maîtrisant peu la langue française...)

CALENDRIER DE L'ACTION

Le projet doit présenter un **calendrier prévisionnel clair et cohérent** de l'action proposée.

L'action devra obligatoirement être déployée entre le 1^{er} janvier 2027 et le 31 janvier 2028

NB : Les actions ou projets **achevés lors de la présentation du dossier ne sont pas éligibles et ne peuvent donc pas faire l'objet d'un financement rétroactif.**

MODALITES D'INTERVENTION

Comme indiqué précédemment, **les modalités d'intervention (nombre et fréquence des séances, etc.) seront examinées au regard, notamment, des référentiels validés par les caisses de retraite :**

<https://www.pourbienvieillir.fr/concevoir-deployer-et-evaluer-une-action-collective>

Et des bonnes pratiques recommandées par la CNSA :

<https://www.cnsa.fr/actualites/8-conseils-pour-reussir-une-action-de-prevention-en-nutrition-chez-les-personnes-de-plus>

<https://www.cnsa.fr/actualites/8-conseils-pour-reussir-une-action-de-prevention-des-chutes-par-lactivite-physique-chez>

<https://www.cnsa.fr/actualites/8-conseils-pour-reussir-une-action-de-prevention-portant-sur-le-bien-etre-psychologique>



LES PARTENARIATS

Une **attention privilégiée sera portée aux projets partenariaux** mobilisant plusieurs acteurs et mettant en évidence une mutualisation de compétences et/ou un co-financement, accréditant de l'intérêt collectif du projet. En matière de **lutte contre l'isolement, la dimension partenariale du projet est requise** (note d'intention du partenaire à transmettre).

Les porteurs de projets sont par ailleurs invités à **se rapprocher des CLICs avant de déposer leur candidature** afin d'évaluer la pertinence du projet sur le territoire ciblé.

Les **porteurs de projets dont le siège social se situe hors département** devront fournir, obligatoirement, une **lettre d'engagement des partenaires locaux** participant à la réalisation de l'action.



LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ET/OU NON ÉLIGIBLES

La Commission des Financeurs soutient des projets dont les **dépenses sont ponctuelles et limitées dans le temps**. **En aucun cas, cette participation financière de la Conférence ne constitue une subvention de fonctionnement.**

Frais de personnels :

Ainsi, les porteurs de projet peuvent valoriser la rémunération d'un intervenant impliqué dans l'animation de l'action, mais **l'ensemble des postes de la structure n'a pas vocation à être valorisé dans le cadre du budget prévisionnel de l'action (fonctions de direction, de pilotage, etc.)**.

Les coûts d'animation peuvent être pris en charge par la CDF ainsi que les frais de déplacements des intervenants. **Les coûts d'animation pris en charge ne pourront dépasser le 70€ TTC/h, hors frais de déplacements.** Les porteurs de projets sont invités à recruter les intervenants au plus près des lieux d'intervention afin de limiter les coûts.

Achat de matériel :

Les actions qui ont pour seul objet un investissement (achat de tablettes par exemple) ne sont pas éligibles au concours de la conférence des financeurs.

Seules les dépenses d'investissement constituant un préalable nécessaire à la réalisation de l'action (achat de petit matériel, etc.), peuvent être intégrées à la demande de financement mais le montant de ces dépenses d'investissement ne pourra surpasser la dépense de fonctionnement de l'action.



Frais de communication :

Les frais de communication d'une action (conception et/ou impression flyers, affiches, etc.) peuvent apparaître dans le budget prévisionnel de l'action et peuvent être partiellement pris en charge par la CDF63. En revanche, **les actions qui ont pour seul objet la promotion d'un évènement (Forum par exemple) ne sont pas éligibles au concours de la Commission des financeurs.**

Frais de Transport/déplacement :

Le porteur de projet peut faire apparaître dans le budget prévisionnel de l'action les frais liés au transport des participants vers le lieu où se déroule l'action (location d'un minibus par exemple). **La part des dépenses liée au transport doit en revanche être minoritaire au regard du coût global de l'action.**

Les frais de déplacement des intervenants peuvent être pris en charge par la Commission des Financeurs ; toutefois, celle-ci vous invite à rechercher des intervenants sur le secteur où l'action sera déployée,

Frais de structure et d'ingénierie et autres dépenses :

Les frais de structure et les coûts d'ingénierie (conception et coordination) du projet ne seront pris en charge par la Commission des financeurs qu'à hauteur de 5% chacun du coût total de la demande de financement. Au-delà de ce plafond, la prise en charge de ces dépenses incombera au porteur de projet ou un co-financeur autre que la CDF.

En matière de lutte contre l'isolement, le plafond d'ingénierie pourra être relevé après accord de la Commission des Financeurs sur argumentaire motivé.

Le porteur de projet peut valoriser dans le budget prévisionnel de l'action les frais liés à la location du lieu où se déroule l'action, si celui-ci ne peut être mis disposition à titre gracieux. En revanche, **les charges locatives de la structure qui porte le projet ne sont pas éligibles au concours de la Commission des Financeurs.**



Concernant la prise en charge des coûts du travail d'évaluation, 2 options sont possibles :

- Le protocole d'évaluation réside **en l'utilisation des outils d'évaluation fournis par la CDF** : les coûts générés relèvent d'un **travail de secrétariat pouvant être, tout ou partie, pris en charge par la CDF** (à valoriser dans la rubrique secrétariat du BP) ;
- le protocole d'évaluation réside en l'utilisation des outils d'évaluation fournis par la CDF auxquels s'ajoutent des mesures qualitatives (évaluation du process, évaluation de résultat : apprentissages acquis / changements comportementaux) : **les coûts générés par ces mesures relèvent d'un travail d'évaluation pouvant être, tout ou partie, pris en charge par la CDF** (à valoriser dans la rubrique évaluation du BP).

Les porteurs de projets **sont invités à se rapprocher de l'Association Promotion santé Auvergne Rhône-Alpes** (anciennement IREPS) qui propose un accompagnement, des ressources et/ou des formations sur ce sujet. Vous pouvez également consulter le module suivant : <https://guide-up.org/evaluation/>

Il s'agit d'un module sur l'évaluation c'est-à-dire, une version augmentée du guide « L'évaluation en 7 étapes » ; ces documents ont été rédigés par l'IREPS ARA et l'Observatoire Régional de la Santé ARA, avec le soutien financier de l'ARS ARA, dans le cadre d'Emergence, dispositif d'appui en prévention et promotion de la santé en région Auvergne-Rhône-Alpes.



LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Les dossiers éligibles seront présentés à la Commission des Financeurs dont les membres étudieront la demande au regard des critères définis ci-après, et détermineront le cas échéant le montant de la participation financière attribuée aux projets retenus.

Au-delà des critères d'inéligibilité, les critères seront évalués comme suit :

- 1- **Critères relatifs à la conformité du projet au cahier des charges et à la pertinence de la proposition au regard des objectifs proposés** ; les dossiers seront étudiés selon la priorisation des objectifs et/ou thématiques de la Commission des financeurs du Puy-de-Dôme en matière de prévention de la perte d'autonomie des seniors de 60 ans et plus, vivant à domicile.
- 3- **Critères financiers** : il s'agit, ici, d'évaluer la conformité des coûts par bénéficiaire et par séance au regard des coûts moyens de l'ensemble des candidatures, d'évaluer la conformité des plafonds concernant les coûts d'ingénierie et les frais de structure, pris en charge au titre de la CDF63 ; d'évaluer les coûts des prestations d'animation (hors déplacements) par rapport aux coûts pratiqués sur le territoire ;
- 4- **Critères bonus** : il s'agit, ici, d'évaluer la capacité à mobiliser un public spécifique (PA socialement isolées, jeunes seniors, seniors d'origine étrangère, etc.), de cibler un territoire blanc, de mobiliser des partenaires notamment financiers. Les efforts visant à réduire l'empreinte environnementale du projet seront également pris en compte.



Le nombre de projets retenu tiendra compte de l'enveloppe financière globale affectée à l'Appel à manifestation d'intérêt, dans la limite de l'inscription au budget départemental. La décision sera communiquée sur démarche simplifiée dans les meilleurs délais.

Calendrier prévisionnel :

- ✓ **Date limite de dépôt des candidatures : 30 octobre 2026.**
- ✓ Notification, par mail, de la décision de la CDF63 entre le 15 décembre 2026 et le 15 janvier 2027.
- ✓ Conventionnement au cours du début 2e semestre 2027
- ✓ Paiement en 2 fois : acompte (50% de l'aide attribuée) dans les 2 mois suivant la signature de la convention ; versement du solde après transmission du compte-rendu de l'action et après vérification des justificatifs comptables.
- ✓ Début de l'action : à compter de la notification de décision de la CDF63
- ✓ **Transmission des factures et bilan de l'action avant le 29 février 2028**

Ce calendrier pourra faire l'objet de réajustements.

Pour toutes questions, contacts de la Commission des Financeurs :

@ veronique.lacroix@puy-de-dome.fr ; valerie.mercoeur@puy-de-dome.fr

📞 04.73.42.23.05 / 04-73-42-21-47